

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

DÉCISION du 20 février 2015

portant nomination des membres à la commission formation

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2007 portant création d'une commission formation ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;

Vu la décision du 4 février 2015 fixant le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentées à la commission formation,

DÉCIDE

Article 1^{er}

« Sont nommés membres représentants de l'administration à la commission formation, à compter de la date de la présente décision et pour une durée de quatre ans :

- le secrétaire général ou son représentant ;
- le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales ou son représentant ».

Article 2

« Sont nommés membres titulaires représentants du personnel à la commission formation, à compter de la date de la présente décision et pour une durée de quatre ans, les personnes ci-après désignées :

I. Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Mme Sophie Mereau ;
- Mme Christine Patureau ;
- Mme Christelle Lavigne ;
- M. Lionel Jouin ;
- Mme Hélène Ramet ;
- Mme Emmanuelle Parent ;
- Mme Sylvie Lagarde.

II. Au titre de la CFDT-Culture :

- M. Arnaud Gibon ;
- Mme Catherine Gourdain ;
- Mme Monique Chaponneaux.

III. Au titre de SUD-Culture solidaires :

- Mme Caroline Cliquet ;
- M. Tahar Ben Redjeb ;
- M. Patrick Bottier.

IV. Au titre de la liste commune CFTC-Culture et UNSA Éducation :

- Mme Catherine Le Scanff.

V. Au titre de la Fédération syndicale unitaire :

- Mme Corinne Charamond.

Article 3

Sont nommés membres suppléants représentants du personnel à la commission formation, à compter de la date de la présente décision et pour une durée de quatre ans, les personnes ci-après désignées :

I. Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Mme Valérie Renault ;
- Mme Claire Chastanier ;
- M. Cérile Fauchaux ;
- M. François Albot ;
- Mme Sylvie Sebbah ;
- Mme Christelle André ;
- Mme Véronique Harnay.

II. Au titre de la CFDT-Culture :

- M. Michel Davidov ;
- Mme Isabelle Lautrette ;
- Mme Marie-Cécile Renault-Hauray.

III. Au titre de SUD-Culture solidaires :

- Mme Caroline Serre ;
- *non désigné ;*
- *non désigné.*

IV. Au titre de la liste commune CFTC-Culture et UNSA Éducation :

- Mme Irène Lemarié.

V. Au titre de la Fédération syndicale unitaire :

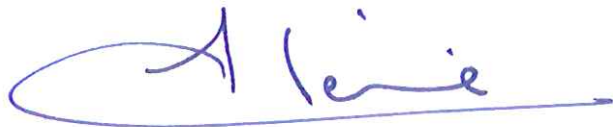
- Mme Laurence Hamelin.

Article 4

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le 20 février 2015

La cheffe du service des ressources humaines



Claire CHÉRIE

